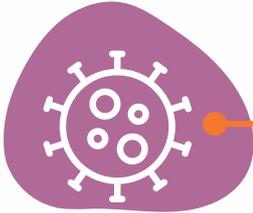


Le cancer du col de l'utérus

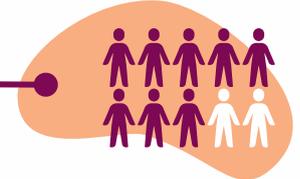
Papillomavirus



Les cancers du col de l'utérus sont causés par des virus appelés HPV ou papillomavirus qui se transmettent par contact cutané direct, le plus souvent lors de rapports sexuels, avec ou sans pénétration. **Les préservatifs ne protègent pas des HPV.**

8 personnes sur 10

On estime à **80%** le nombre de personnes qui seront **un jour infectées par les papillomavirus**, le plus souvent sans le savoir.



Danger



Le cancer du col de l'utérus est un cancer dangereux : sur les 3 000 cas découverts chaque année, **1 100 personnes en décèdent**. Les HPV sont à l'origine de cancers du col de l'utérus mais aussi d'autres organes comme **l'anus, le vagin, le pénis ou la cavité orale**.

Pour lutter contre ce cancer

Le vaccin

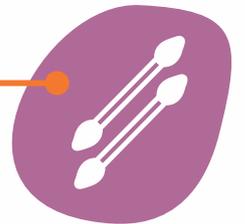


Une vaccination contre les papillomavirus est recommandée pour tous les jeunes : **filles et garçons, de 11 à 14 ans** avec un rattrapage possible jusqu'à 19 ans. Aujourd'hui, cette vaccination **prévient jusqu'à 90% des infections HPV à l'origine des cancers**.

Le dépistage

Le dépistage s'effectue par un frottis pour toutes les femmes de 25 à 65 ans.

- **Entre 25 et 30 ans** : Tous les 3 ans, après 2 tests normaux réalisés à un an d'intervalle.
- **Entre 30 et 65 ans** : Tous les 5 ans.



À qui s'adresser ?



Vous pouvez vous rapprocher de votre **gynécologue, médecin généraliste, sage-femme**, d'un **centre de santé**, d'un centre **mutualiste**, d'un centre de **planification et d'éducation familiale** ou d'un **hôpital** ainsi que de **certains laboratoires** de biologie médicale (sur prescription).

Combien ça coûte ?

L'analyse du test est prise en charge à **100%** par l'assurance maladie, **sans avance de frais, avec le courrier d'invitation**. Sans courrier d'invitation, l'analyse est prise en charge sur ordonnance comme la consultation selon les modalités habituelles de votre régime d'assurance maladie et complémentaire santé.

